



Nom & prénom : \_\_\_\_\_  
Représentant légal si mineur : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Date de naissance : \_\_\_\_\_  
E-mail : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_  
Date du premier cours : \_\_\_\_\_

ABONNEMENTS <i>(cocher la case qui convient)</i>					
jeune			adulte		
1 cours par semaine CHF 119.-/mois	2 cours par semaine CHF 229.-/mois	3 cours par semaine CHF 339.-/mois	1 cours par semaine CHF 99.-/mois	2 cours par semaine CHF 189.-/mois	3 cours par semaine CHF 279.-/mois

MODE DE PAIEMENT <i>(cocher la case qui convient)</i>	
mensuel*	annuel**
<i>*facture trimestrielle, paiements mensuels autorisés (cf CG).</i>	<i>**réduction de 10% (calcul sur 11 mois d'exploitation)</i>

**Montant de la cotisation :** \_\_\_\_\_ *(prière de ne pas remplir)*

REMARQUES

Le présent formulaire d'inscription est un contrat d'une année, renouvelable tacitement au sens du CO suisse. Les conditions générales sises au verso font partie intégrante de ce contrat.

Par sa signature, le soussigné ou son représentant légal atteste avoir pris connaissance des conditions générales.

Date : \_\_\_\_\_  
Signature de l'élève : \_\_\_\_\_  
Signature du représentant  
légal : \_\_\_\_\_

# CONDITIONS GENERALES

## PREAMBULE

L'école de Trapèze Volant **Den Zali** est partenaire de l'école de cirque du Manège de Colombier – **Analya Création**.

Bien que les activités aient lieu dans la même halle, l'activité « Trapèze Volant » (*cours, stages, spectacles, évènements divers, etc...*) est organisée de manière indépendante. Les modalités d'inscription et d'organisation aux cours sont donc différentes de celle d'Analya Création.

Toutefois, leur but est commun : celui d'offrir aux élèves de la nouvelle halle un lieu idéal pour la pratique des arts du cirque et de la scène.

## INSCRIPTION

Les élèves peuvent débiter les cours à tout moment de l'année. Chaque élève est prié de remplir le contrat d'inscription et de prendre connaissance des conditions générales. Pour les mineurs, l'accord des parents est obligatoire.

Le contrat d'inscription doit être retourné dûment daté et signé à la direction de l'école.

## COTISATIONS

La première cotisation doit être réglée au moment de l'inscription ou à réception de la facture. Les prochaines cotisations font ensuite l'objet d'une facture trimestrielle, payable mensuellement. **Le paiement de la cotisation mensuelle est requis avant que le mois en question ne démarre** (*par exemple, la cotisation du mois de mai doit être réglée avant le 30 avril*). En cas de paiement annuel, un rabais de 10% est appliqué.

La direction se réserve le droit d'interdire l'accès aux cours en cas de non-paiement de la cotisation.

Le montant des cotisations est établi en tenant compte des vacances scolaires (*11 mois d'exploitation*). Celles-ci sont donc déjà déduites et ne sont pas remboursables. En raison des vacances, le mois de juillet et août sont regroupés en une seule cotisation.

Les cours manqués ne justifient aucun remboursement ni déduction de la cotisation. Cependant, sur demande dans les 24 heures précédant le cours manqué, celui-ci peut être remplacé dans la semaine qui suit l'absence, même à un autre horaire. En cas de force majeure (accident/maladie nécessitant un arrêt de plus de deux semaines) et sur la base d'un certificat médical, le contrat est temporairement suspendu (aucun remboursement n'est effectué).

## TARIFS

Les cartes à 10x se paient à l'avance et ne sont ni transmissibles, ni remboursables. Leur validité est d'une année.

Seuls la carte à 10x et le cours à l'unité sont valables pour s'inscrire aux cours du samedi et du dimanche.

La direction de Den Zali se réserve le droit, en tout temps, d'apporter des modifications ou des ajustements aux tarifs pratiqués en vigueur.

## RESILIATION

L'abonnement est reconduit tacitement chaque année.

Le contrat peut être résilié en tout temps moyennant un préavis d'un mois pour la fin d'un mois (*résiliation donnée le 30 avril pour le 31 mai par exemple*), faute de quoi les cotisations sont dues.

Pour les cotisations réglées annuellement, la résiliation d'abonnement doit être transmise 30 jours avant la date anniversaire de la signature du contrat.

Toute résiliation doit impérativement être transmise par écrit au secrétariat.

## FERMETURE & FONCTIONNEMENT ESTIVAL

Den Zali est fermé durant les vacances scolaires & les jours fériés (sous toute réserve de modification), soit :

- 2 semaines durant les fêtes de fin d'année
- 5 semaines durant la période estivale
- 1<sup>er</sup> mars, vendredi Saint, Fête du Travail, Ascension, Lundi de Pentecôte, Fête nationale, Jeûne fédéral

Durant les vacances scolaires et les périodes de fermeture, Den Zali peut organiser des classes, stages, camps, workshops, spectacles & formations. Ces différents évènements ne sont pas inclus dans les abonnements et tarifs usuels.

## ABSENCES, ANNULATIONS & EVENEMENTS

Il peut parfois arriver qu'un professeur soit absent et, de ce fait, soit remplacé par un autre professeur qualifié afin d'assurer le cours.

La direction se réserve le droit d'annuler un cours si le nombre minimal d'élèves inscrits n'est pas atteint (*soit cinq personnes*).

Lors d'évènements occasionnels organisés dans la halle ainsi que dans certains cas exceptionnels, Den Zali sera dans l'obligation d'annuler certains cours. Dans ce cas, un remplacement de cours sera proposé.